



# INSCRIPTION À L'ÉCOLE

- Les documents présentés doivent être rédigés en français.
- La personne qui inscrit l'enfant doit exercer l'autorité parentale.

---

## Documents originaux à présenter:

1. Pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour) du responsable légal qui se présente.
2. Le livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant (de moins de 3 mois)
3. Un justificatif de domicile, au choix:
  - facture électricité, gaz, téléphone fixe ou quittance de loyer datant de moins de 3 mois.
  - dernier avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu.
  - titre de propriété ou bail de location.
  - attestation d'hébergement SAMU Social ou facture établie par le gérant ou le propriétaire de l'hôtel.
4. Si l'enfant a déjà été scolarisé:
  - Certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée.

**Attention :** Votre enfant doit être vacciné (sauf contre-indication médicale reconnue) pour pouvoir être admis à l'école.

## Cas particuliers!

### Si les parents sont séparés:

- Le jugement précisant le ou les détenteurs de l'autorité parentale.

### Si les parents sont hébergés:

- Certificat d'hébergement daté et signé par l'hébergeant.
- Pièce d'identité de l'hébergeant.
- Justificatif de domicile de l'hébergeant datant de moins de 3 mois.
- Courrier administratif à votre nom à l'adresse de l'hébergeant (attestation de sécurité sociale, de CAF, des impôts, RIB, ou fiche de paye)

### Si les parents sont demandeurs d'asile:

- Fiche familiale de l'OFPRA.

### Si les parents résident à l'étranger:

- Délégation d'autorité parentale émanant de l'ambassade ou du consulat de France du pays de résidence des parents.

Les situations particulières font l'objet d'un examen au cas par cas.

## Inscriptions:

Les inscriptions à l'école élémentaire ou maternelle peuvent être faites :

- en mairie sans rendez-vous.
- en mairie sur rendez-vous pris en ligne:

Scannez le QR code pour accéder à la page de prise de rendez-vous

+



- en ligne:

Scannez le QR code pour accéder au formulaire d'inscription en ligne



Les inscriptions au collège se font auprès du Rectorat: [www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr)

